

UN ÉTAT FORT POUR LA LAÏCITÉ



Le Québec a entamé, à l'aube des années 1960, une longue marche vers la déconfectionnalisation et la laïcité. Depuis plus de 10 ans, cette marche s'est arrêtée. À force d'hésitations successives, nous n'avons pas su concrétiser le consensus québécois en matière de laïcité. Il est temps de se remettre en marche.

Un gouvernement du Parti Québécois fera progresser la laïcité dans le secteur public, tout en assurant le respect de chaque personne.

Un État fort pour la laïcité

- Inscrire dans la loi les éléments qui font consensus en matière de laïcité :
 - ▶ Baliser, dans la Charte des droits et libertés de la personne, les paramètres encadrant les accommodements religieux;
 - ▶ Exclure les accommodements incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes;
 - ▶ Faire figurer le principe de la laïcité de l'État dans la Charte des droits et libertés de la personne;
 - ▶ Élaborer, pour les institutions publiques et parapubliques, des balises claires pour répondre aux demandes d'accommodement;
 - ▶ Promouvoir le devoir de réserve chez les employés de l'État pendant les heures de travail;
 - ▶ Obliger tous les fonctionnaires, employés et agents de l'État à avoir le visage découvert dans le cadre de leurs fonctions – sauf, bien sûr, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré;
 - ▶ Obliger tous les citoyens à recevoir des services de l'État à visage découvert – sauf, bien sûr, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré;
 - ▶ Interdire aux personnes qui ont un pouvoir de contrainte – juges, procureurs, gardiens de prison et policiers – d'afficher leurs convictions, y compris religieuses.
- Protéger la liberté de conscience des élèves, notamment en :
 - ▶ Remplaçant le cours Éthique et culture religieuse par un cours d'éthique et de citoyenneté québécoise;
 - ▶ Interdisant aux personnes en autorité, aux éducateurs en garderie subventionnée ou en CPE et aux enseignants des niveaux préscolaire, primaire et secondaire d'afficher leurs convictions, y compris religieuses (un droit acquis s'appliquera).
- Lancer un mandat d'enquête sur le rôle et les responsabilités de l'État face au phénomène des groupes à dérives sectaires.